DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, **Pascale RIBES**

Présidente de l'association **APF France handicap**

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : **Mouvement pour le soutien, la défense et l'insertion des personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés**

Membres du bureau (et leur situation sociale[1]) :

Nom	Fonction	Profession
RIBES Pascale	**Présidente**	Juriste – sans activité professionnelle
DA COSTA Isabel	**Administrateur**	Sans activité professionnelle
DECOBERT Jacky	**Vice-président**	Ingénieur - Retraité
MABALLY Serge	**Secrétaire Adjoint**	Vendeur - commercial
HERGAS Jean-Manuel	**Administrateur**	Chef de projet en ressources humaines
DELACROIX Hervé	**Trésorier Adjoint**	Ingénieur - Retraité
DARNAUD Kareen	**Administrateur**	Sans activité professionnelle
BASUYAU-BRUNEAU Fiammetta	**Administrateur**	Sans activité professionnelle

Liste complète du Conseil d'administration en annexe

[1] Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2021			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents		470 730	
Subventions publiques		47 678 737	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		30 052 936	
Financements privés		3 438 042	
Activités économiques de l'association		108 205 307	
Autres sources de financements		32 489 137	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2021 : 222 334 889			

Ressources pour l'année 2020			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents		494 429	
Subventions publiques		46 383 593	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		30 100 898	
Financements privés		2 235 564	
Activités économiques de l'association		110 201 589	
Autres sources de financements		33 691 231	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020 : 223 107 304			

Ressources pour l'année 2019			
Source	**Identité des financeurs**	**Montant du financement, dons, etc.**	**Pourcentage du budget total**
Cotisations des adhérents		504 613	
Subventions publiques		42 870 297	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		30 294 532	
Financements privés		2 665 615	
Activités économiques de l'association		103 419 430	
Autres sources de financements		30 216 237	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2019 : 209 970 724			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	**Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)**	**Période**
CNSA	Membre du conseil en tant que représentant des personnes en situation de handicap	Depuis sa création
ANAP	Membre du conseil d'administration en tant que représentant d'usagers	Depuis octobre 2017
CNS	Membre du collège des usagers et de la commission permanente	Mandat renouvelé en 2020
Commissions d'évaluation des refus de soins	En tant que représentants des usagers	Depuis novembre 2016

CNOSS	Membre de la section sociale au titre des personnes en situation de handicapées	Mandat renouvelé en 2020
Agence de bio-médecine	Membre du conseil d'orientation	
UNISEP	Membre du conseil d'administration – vice-président	
SOSS : Accès aux soin Bucco-dentaire	Membre du conseil d'administration – collège personnes en situation de handicap	Depuis 2016
CNAMED	suppléant	Renouvellement en 2021
CNCPH	Vice –président et notamment membre de la commission santé	Mandat renouvelé en 2019

Uniopss	Membre du conseil d'administration et notamment des commissions santé et autonomie	Mandat renouvelé
HAS	Commission réglementée de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux Commission des parties prenantes	Depuis 2018
Fehap	Membre du conseil d'administration	

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*

5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*

5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*

5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*

5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***

5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal*** *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »*

Fait à Paris

Le 18 mars 2021

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)

Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap